



**MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**COUR D'APPEL DE PARIS**  
**Parquet général**

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Paris, le 24 mai 2022

### **DÉCISION DE LA CHAMBRE DE L'INSTRUCTION DE LA COUR D'APPEL DE PARIS DANS UNE AFFAIRE CONCERNANT LUC BESSON**

La chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris était appelée à statuer ce jour sur l'appel interjeté par la partie civile, d'une ordonnance de non-lieu rendue par le juge d'instruction de Paris le 8 décembre 2021, dans le cadre d'une information judiciaire portant sur des faits de viol dénoncés à l'encontre de Luc BESSON, témoin assisté.

Par son arrêt de ce jour, la chambre de l'instruction a, conformément aux réquisitions du parquet général, confirmé l'ordonnance de non-lieu entreprise.

Rémy HEITZ

#### **Contact presse**

Maxime DOLIVEUX, magistrat chargé de la communication et de la relation presse

[presse.ca-paris@justice.fr](mailto:presse.ca-paris@justice.fr)

+33 (0) 6 20 34 20 71